

Bulletin Officiel du ministère de l'Education Nationale et du ministère de la Recherche



N°24 du 14 juin

Enseignements élémentaire et secondaire

PROGRAMMES

Aménagement du programme des épreuves de langues anciennes des classes terminales L, S et ES - année 2001-2002

NOR: MENE0101238N

RLR: 524-7

NOTE DE SERVICE N°2001-097 DU 7-6-2001

MEN DESCO A4

Réf.: N. S. n° 2000-073 du 31-5-2000

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseurs ; aux professeurs

o Les instructions relatives aux aménagements du programme de langues anciennes pour les classes terminales L, S et ES des lycées d'enseignement général, publiées par note de service n° 2000-073 du 31 mai 2000 (B.O. n° 22 du 8 juin 2000) sont modifiées comme suit :

La liste des œuvres inscrites au programme des enseignements de latin et de grec ancien des classes terminales des lycées d'enseignement général pour l'année scolaire 2001-2002 est la suivante :

Programme de latin

Sénèque : "Lettres à Lucilius" (lettres 1 à 9). Tibulle : "Élégies". Livre I (élégies 1, 2, 3, 5, 6, 10).

Programme de grec

Platon, "Criton".

Euripide, "Alceste" (vers 476 à la fin). L'œuvre sera lue intégralement en traduction. Les passages proposés à l'épreuve écrite ou à l'épreuve orale seront empruntés à la partie ci-dessus indiquée. Des questions pourront faire référence à l'ensemble de l'œuvre.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation, Le directeur de l'enseignement scolaire Jean-Paul de GAUDEMAR